

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES ?



1

2

3

**SIGNALER LES NIDS OU
LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES**

sur votre application :

« Signalement chenilles »

ou sur le site internet :

signalement-chenilles-proceSSIONNAIRES.atlasante.fr

**VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU PAR LE
RÉFÉRENT DE VOTRE COMMUNE**

**EN CAS DE RISQUE POUR LA SANTÉ HUMAINE
OU ANIMALE, IL COORDONNE LES ACTIONS
DE LUTTE À METTRE EN PLACE**

